

ambition pour la biodiversité

**BIODEV**  
2030



FINANCEMENT



COORDINATION



MISE EN ŒUVRE

## TERMES DE REFERENCE

**Etude relative à l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité au Gabon**

<b>Intitulé de la mission</b>	Etude relative à l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité et la pré-identification des secteurs clés impactant la biodiversité au Gabon
<b>Projet</b>	BIODEV2030 - Facilitation d'engagements pour la biodiversité, Gabon
<b>Lieu d'affectation</b>	Libreville, Gabon
<b>Durée de la mission</b>	70 homme/jour
<b>Date de début de la mission</b>	Le plus tôt possible

## INTRODUCTION

Le terme « Diversité Biologique » s'applique à la variété des formes de vie sur terre. C'est l'ensemble des différentes formes de vie et leurs interactions entre elles ainsi qu'avec le milieu physique qui a rendu la terre habitable pour les êtres humains. Les écosystèmes assurent ce qui est essentiel à la vie, protègent contre les catastrophes naturelles et les maladies, et sont le fondement des cultures humaines.

C'est en reconnaissant l'importance de la Diversité Biologique ou Biodiversité que la communauté internationale s'est engagée à préserver les ressources biologiques de la terre. Cet engagement s'est matérialisé par l'adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement (CNUED), tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro, au Brésil.

La Convention sur la Diversité Biologique est un traité de portée mondiale et juridiquement contraignant qui définit trois (3) objectifs importants et complémentaires :

- La conservation de la diversité biologique ;
- L'utilisation durable de ses éléments ;
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques

La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a relevé le défi que représente l'appauvrissement de la diversité biologique en mettant au point une politique d'ensemble correspondant aux trois objectifs fixés par la convention. Ces instruments sont d'abord, à l'échelle internationale les programmes de travail thématiques, programmes de travail intersectoriels et protocoles ; puis à l'échelle nationale, les stratégies et plans nationaux sur la diversité biologique. Sur le plan institutionnel, la Conférence des parties a établi l'Organe Subsidaire chargé de donner des Avis Scientifiques, techniques et technologiques pour adopter des mesures visant à lutter contre l'érosion de la biodiversité.

Dans le cadre d'une action concertée visant à lutter contre la perte de la biodiversité, la Conférence des Parties a adopté en 2002 un plan d'action dénommé « Objectif 2010 relatif à la biodiversité ».

Sur la base d'une analyse des tendances actuelles et de l'examen des scénarii relatifs aux futurs plausibles, la deuxième édition des Perspectives Mondiales de la Diversité Biologique (PMDB2), élaboré par 1360 scientifiques de 95 pays et publié en 2006 par le Secrétariat Exécutif de la CDB, confirmait l'énorme contribution des écosystèmes et au bien-être des hommes ; et prévoyait, pour 2010, un appauvrissement de la biodiversité des espèces et la transformation des habitats. Ledit rapport conclue, en effet, que sur les 24 services écologiques analysés, 15 ont été dégradés par l'activité humaine durant les cinquante dernières années. C'est le cas de la qualité de l'air et de l'eau, de l'accès aux médecines traditionnelles et aux stocks de poissons sauvages, de la pollinisation ou encore de l'érosion des sols, de la régulation du climat régional et des valeurs esthétiques des milieux naturels. C'est ainsi que le rapport propose des mesures pour atteindre l'objectif 2010. La matérialisation des dites mesures a été faite à travers l'adoption du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les objectifs d'Aichi adoptés lors de la dixième Conférence des Parties tenue à Nagoya, au Japon en octobre-novembre 2010.

Le cinquième rapport des Perspectives mondiales de la diversité biologique, publié par la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), offre un aperçu qui fait autorité de l'état de la nature. Il s'agit d'un rapport final sur les progrès accomplis dans la réalisation des 20 objectifs mondiaux en matière de biodiversité fixés en 2010 et dont l'échéance est fixée à 2020. Il présente également les enseignements tirés et les meilleures pratiques pour que le monde soit sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs. Le rapport appelle à abandonner ou changer le statu quo de toute une série d'activités humaines. Il décrit huit transitions qui prennent en compte la valeur de la biodiversité, la nécessité de restaurer les écosystèmes sur lesquels repose toute activité humaine et l'urgence de réduire les impacts négatifs de cette activité. Il démontre également que les gouvernements devront renforcer leurs ambitions nationales pour soutenir le nouveau cadre mondial pour la biodiversité et veiller à ce que toutes les ressources nécessaires soient mobilisées et l'environnement favorable renforcé. Il souligne que les pays doivent intégrer la biodiversité au sein du processus décisionnel et dans les politiques de tous les secteurs économiques. Car malgré les progrès importants qui ont été accomplis dans la réalisation de certains éléments de la plupart des objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ils ne suffiront pas pour réaliser les objectifs établis pour 2020. En conséquence, des mesures additionnelles sont nécessaires pour maintenir le Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique sur la bonne voie.

## **1. CONTEXTE DE L'ETUDE**

Les conclusions du rapport PMDB 5 présente l'analyse de certaines étapes nécessaires qui révèle des objectifs multiples dans l'effort global pour apporter un changement transformateur.

Ces étapes comprennent la fabrication ou l'utilisation de la biodiversité dans des « solutions fondées sur la nature », grâce à des « infrastructures vertes » dans les zones urbaines et agricoles, dans les paysages naturels et marins pour aider à fournir les transitions nécessaires pour réduire le climat, changer et améliorer la santé et la sécurité alimentaire, restaurer la biodiversité elle-même et parvenir à un développement durable.

Cette approche soutient également une deuxième approche, celle de réduire les moteurs de perte de la biodiversité par la réduction de la consommation totale et/ou une utilisation plus efficace des ressources ; contribuant ainsi à créer les conditions qui permettent à la biodiversité de continuer à offrir des avantages aux personnes et à la planète. Cela renforce l'argument avancé qui affirme que

plutôt que d'être un obstacle qui doit être équilibré avec les besoins du développement socio-économique, la biodiversité est le fondement du développement durable.

Une approche efficace de la durabilité incite à mieux comprendre les facteurs communs qui peuvent influencer sur des changements fondamentaux dans les institutions, dans la gouvernance, les valeurs et les comportements essentiels pour provoquer les transitions décrites dans cette perspective.

Car si en 2020, L'indice Planète vivante du WWF, qui suit l'évolution de 21 000 populations de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et les amphibiens dans le monde, donne les mêmes tendances, c'est à dire : une diminution globale de 68% des populations entre 1970 et 2016 (toutes espèces confondues), l'empreinte écologique, qui souligne l'étendue et le type de pression que l'Homme exerce sur la planète, nous enseigne donc alors que la demande de l'humanité en ressources vivantes de la planète dépasse la capacité de régénération de la planète d'environ 50%.

Récemment enfin, l'émergence de la COVID-19 a mis en évidence le fait que lorsque nous détruisons la biodiversité, nous détruisons le système qui soutient la vie humaine. Plus un écosystème est riche en biodiversité, plus il est difficile pour un agent pathogène de se propager rapidement ou de dominer. La perte de biodiversité offre ainsi la possibilité aux agents pathogènes de passer des animaux aux humains.

Dans cette optique, il est indispensable de mettre en œuvre des moyens plausibles pour réaliser la vision 2050 qui prévoit de mettre fin à la perte de biodiversité, conjointement aux objectifs clés de développement humain, à la limitation du réchauffement climatique à 2 degrés Celsius, et la lutte contre la désertification et la dégradation des sols.

## **2. JUSTIFICATION DE L'ETUDE ET PRESENTATION DU PROJET BIODEV2030**

Les Pays Parties à la CDB, en vue de mettre en place des mesures plausibles visant à atteindre la vision 2050, ont initié un processus complet et participatif pour l'élaboration du Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020. En effet, par sa décision 14/34, la Conférence des Parties, dans sa quatorzième réunion, organisée du 17 au 29 Novembre 2018 à Sharm el Sheik, en Egypte, a adopté le processus préparatoire pour l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. A ce titre, la Conférence exhorte les parties et invite toutes les parties prenantes à participer activement et à contribuer au processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité robuste pour l'après-2020 afin de favoriser une forte adhésion au cadre à convenir et un soutien solide pour sa mise en œuvre immédiate.

Les Principes fondamentaux guidant le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 y sont énumérés. L'un des principes énonce que le processus sera fondé sur les meilleures connaissances et données scientifiques disponibles provenant de systèmes de données pertinents, y compris les sciences naturelles et sociales, les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, la science participative, ainsi sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention et de ses protocoles jusqu'à présent.

C'est dans ce contexte que les Ministres africains ont adopté une Déclaration ministérielle africaine pour la biodiversité et réaffirmé les priorités de l'Afrique en vue de la quinzième Conférence des Parties à la CDB (COP 15) qui aura lieu en Chine notamment l'intégration de la biodiversité dans les secteurs

économiques. De même, les ministres de l'environnement des Pays Parties à la CDB ont adopté la Déclaration ministérielle de Sharm El-Sheikh, qui a acté la nécessité de contribuer à un « New Deal pour les peuples et la nature » et appelé l'Assemblée Générale des Nations Unies à organiser un Sommet des Chefs d'Etat pour la Nature en amont de la COP15.

C'est dans ce cadre que l'Agence Française de Développement (AFD) a lancé **l'initiative BIODEV2030**, coordonné par Expertise France et par le WWF et l'IUCN. Il s'agit d'une approche expérimentale testée et mise en œuvre dans 16 pays pilotes aux contextes socioéconomiques, environnementaux et géographiques multiples.

Le projet a pour objectif principal de **mieux prendre en compte la biodiversité dans les secteurs économiques stratégiques au Gabon** afin de réduire les pressions sur la nature dans la prochaine décennie post-2020.

Le projet se déroule en 4 étapes :

1. Le diagnostic : Sur la base d'études scientifiques et de diagnostics restitués aux acteurs, des premiers scénarios seront discutés et co-construits durant des ateliers et des consultations qui réuniront des acteurs publics et privés ainsi que la société civile afin d'identifier deux secteurs prioritaires responsables du déclin de la biodiversité ;
2. Les dialogues et les négociations multi-acteurs : Durant des ateliers et des consultations qui réuniront les différentes parties prenantes de chacun des deux secteurs identifiés, des engagements sectoriels volontaires seront proposés et discutés dans la perspective de la 15ème Conférence des parties de la CDB, CoP15-CDB ;
3. L'intégration des engagements : cela passera par la rédaction de documents d'engagements officiels qui formaliseront l'accord des différents acteurs publics, privés et de la société civile dans le pays ;
4. L'appropriation des engagements : une fois les engagements formalisés, le projet accompagnera les acteurs clés dans l'appropriation des documents d'engagement et dans leur mise en œuvre.

Au Gabon ce projet est mis en œuvre par le WWF Gabon sous convention avec le WWF France, qui travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement de la République Gabonaise, et en particulier le Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres (MEFMEPCPAT). Le WWF Gabon appuiera le gouvernement et les différents acteurs dans ce processus qui vise à accompagner ce mouvement vers des engagements multi-acteurs ambitieux pour la décennie 2020-2030. La démarche se fera en expérimentant l'analyse scientifique, la discussion et la construction participative des différentes interventions au sein des secteurs d'activités de l'économie.

L'une des principales activités du projet est notamment de conduire une étude pour identifier les menaces qui pèsent sur la biodiversité et les principaux moteurs de son érosion ainsi que les contributions respectives de chacun des secteurs économiques.

### 3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Cette étude entre dans le cadre de la première étape du projet -le diagnostic- durant laquelle un diagnostic scientifique des pressions/menaces de la biodiversité au niveau national sera élaboré sur la base d'une méthodologie scientifique robuste permettant d'identifier et de hiérarchiser les secteurs d'activité économique ayant le plus d'impact sur la biodiversité. Cette méthodologie sera proposée par le Consultant et approuvée par le COPIL BIODÉV2030

Les résultats de ce diagnostic serviront pour mener une discussion avec le gouvernement et un dialogue multi-acteurs, publics, privés et citoyens, en vue de définir deux secteurs économiques clés exerçant des pressions sur la biodiversité, pour lesquelles un diagnostic scientifique et un dialogue spécifique seront menés lors de la deuxième étape.

### 4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

A l'aide d'une méthodologie scientifique robuste basée sur des indicateurs pertinents de mesure de la biodiversité et des pressions sur celle-ci, le consultant devra identifier les moteurs de l'érosion de la biodiversité au Gabon et mesurer le niveau de pression exercé par les différents secteurs économiques.

Le consultant devra proposer une méthodologie scientifique basée sur des données scientifiques existantes ou sur la collecte de données, permettant de réaliser des modélisations.

Différentes méthodologies existent - méthode STAR, IBAT, Living Planet Index (LPI), Ecological Footprint, GLOBIO, Local Biodiversity Intactness Index (LBII), etc.) – sur lesquelles le consultant peut se baser ou s'inspirer pour proposer sa propre méthodologie scientifique.

**En combinant ce corpus méthodologique, le Consultant proposera sa méthodologie au Maître d'ouvrage de l'étude qu'est le WWF Gabon et au COPIL BIODÉV2030.**

**Un comité scientifique national sera mis en place au sein du WWF Gabon en partenariat avec WWF France pour l'encadrement technique de cette étude et l'analyse de tous les livrables.**

### 5. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de cette étude participative sont les suivants :

- Amélioration de la compréhension des principaux moteurs du déclin de la biodiversité et des secteurs économiques responsables - quantification de l'empreinte sur la biodiversité des différents secteurs économiques,
- Identification de deux (2) secteurs économiques les plus stratégiques et les plus impactants de manière concertée par toutes les parties prenantes en vue de circonscrire les secteurs sur lesquels le projet va se focaliser pour mener la deuxième phase de diagnostic approfondi ;
- Sensibilisation accrue du secteur privé, du secteur public et des OSC sur leurs contributions respectives au déclin de la biodiversité selon le cadre de l'analyse FPEIEA (Forces motrices, Pressions, États, Impacts, Effets, Actions ou Réponses)

## 6. DETAIL DES TACHES

Le Consultant, durant sa mission, doit exécuter les activités suivantes :

- Identifier des lacunes en termes de connaissances/données scientifiques sur la diversité biologique à partir d'une revue de littérature ;
- [Prioritaire] Dresser un diagnostic scientifique sur la base d'une méthodologie robuste en analysant les moteurs de l'érosion de la biodiversité au Gabon, les pressions-Etat – Impact et réponses et les associer aux différents secteurs économiques stratégiques dans le pays ;
- Inventorier, analyser et représenter les contributions relatives de chaque secteur à cette perte de biodiversité à partir des moteurs de l'érosion identifiés ;
- Identifier les secteurs stratégiques économiques ayant le plus d'impact sur le déclin de la biodiversité au Gabon;
- Appuyer l'équipe du projet au Gabon dans la facilitation de réunions de restitution/concertation avec le gouvernement et avec toutes les parties prenantes concernées en préparant et en présentant les conclusions de l'étude y compris les secteurs les plus impactant, les recommandations aux obstacles de la mise en œuvre et du suivi de la SPANB ;
- Pré-identifier et proposer deux secteurs clés qui contribuent le plus à l'érosion de la biodiversité au Gabon à travers des discussions multipartites.

## 7. DUREE ET CALENDRIER DE L'ETUDE

L'étude requiert un travail de **70 homme/jour à compter de la date de signature du contrat** et se déroulera durant la période suivante : **Mi-Janvier 2021 – Mi-Avril 2021**.

## 8. LIVRABLES ET FORMAT DES RAPPORTS

Les produits attendus de l'étude sont :

- **Livrable 1 : Un rapport de démarrage** suite à la réunion de cadrage avec le COPIL BIODEV2030, avec les éventuels ajustements convenus sur le plan d'action de l'étude, le calendrier de réalisation, la méthodologie appliquée, ou tout autre point ;
- **Livrable 2: Le sommaire et la structure de l'étude** en langue française pour validation;
- **Livrable 3 : Un rapport relatif à l'état des lieux** qui met en exergue les lacunes au niveau des données et des informations existantes ;
- **Livrable 4 : Une Version 0 du rapport de l'analyse des moteurs** de l'érosion de la biodiversité et de l'identification des secteurs les plus impactant. Ce rapport précisera sa valeur ajoutée par rapport aux analyses déjà existantes;
- **Livrable 5 : La facilitation d'un atelier de restitution des résultats**<sup>1</sup> auprès des principales parties prenantes du projet au Gabon. L'atelier vise à présenter et à discuter les conclusions de

---

<sup>1</sup> L'organisation logistique de l'atelier et son financement seront assurés par WWF Gabon.

l'évaluation avec les principales parties prenantes en vue de confirmer les deux secteurs stratégiques qui feront l'objet d'une évaluation approfondie dans une deuxième phase.

- **Livrable 6 : Une synthèse de l'étude** en langue française et anglaise. Le document ne doit pas dépasser 4 pages;
- **Livrable 7 : Version finale du rapport** de l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité rédigée, éditée et révisée en langue française incluant des conclusions portant sur la pré-identification de deux secteurs impactant la biodiversité.

## 9. PROFIL DU CONSULTANT

Bureau d'études ou Groupe de Consultants national ou international disposant des profils suivants :

- Biologiste ou agronome possédant des compétences et une forte expérience dans le domaine de la politique environnementale gabonaise, du monde rural gabonais, et de la gestion de la biodiversité ;
- Sociologue ayant des compétences et une forte expérience de la gestion communautaire des ressources naturelles ;
- Géographe ayant des compétences et une forte expérience dans la géographie de la Conservation et dans la cartographie et les SIG ;
- Economiste ayant des compétences et une forte expérience de modélisation de développement socio-économique et d'évaluation du capital naturel.

Compétences liées au contrat :

- Etre capable de conduire une évaluation indépendante avec une compréhension claire des objectifs et du processus de réalisation du travail d'évaluation demandé ;
- Capacité avérée à appliquer les bonnes pratiques et à prodiguer des conseils analytiques ;
- Capacité à appliquer une méthodologie scientifique d'analyse des impacts des secteurs économiques sur la biodiversité au Gabon ;
- Démontrer de très bonnes capacités de communication tant écrites qu'orales y compris capacité à préparer des rapports de qualité ;
- Être libre de tout engagement durant la période de la consultation.

## **10. COMPOSITION DU DOSSIER, CONDITIONS DE SOUMISSION EVALUATION DES OFFRES ET DEPOT DES RAPPORTS**

### **a) Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter une offre technique et une offre financière.

#### **L'offre technique devra comporter :**

- Une lettre de motivation adressée au Directeur National de WWF Gabon (2 pages maximum) ;
- Les copies des diplômes et le curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle des intéressés et les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence des candidats ;
- La compréhension du mandat ;
- La méthodologie scientifique détaillée qui sera utilisée pour la réalisation de la mission ;
- Le calendrier de réalisation de l'étude ;
- Les références de réalisation des missions similaires et contacts des organisations pour lesquelles l'évaluateur a réalisé des travaux précédemment.

#### **L'offre financière comprendra :**

- La lettre de soumission signée et datée indiquant le montant de l'offre ;
- La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés comprenant les coûts des honoraires liés à l'exécution de la mission, les frais de séjour, au cas échéant, à Libreville (hébergement, alimentation, déplacement, reprographie des documents, communication). Les frais d'assurance sont inclus dans les honoraires.

### **b) Conditions de soumission ou du dépôt du dossier de candidature**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au siège du WWF-Gabon situé au quartier Batterie 4, Entée Restaurant la Corniche, Face à l'Ecole Publique Gros Bouquet I.

De même, les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé au siège du WWF Gabon notamment au Bureau de **Mme Espérance MASSAVALA, Responsable RH, Libreville ;** **Tel : (+241) 066548970 ou 077819350** au plus tard le **06 Janvier 2021, à 15Heures 30, en un (1) original de la proposition technique et un (1) original de la proposition financière ou par email à [wwfgab@wwfgab.org](mailto:wwfgab@wwfgab.org)**

La proposition technique doit être placée dans une enveloppe portant clairement la mention « Proposition technique », et la proposition financière dans une autre enveloppe portant la mention « Proposition financière ». Ces deux enveloppes étant elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure avec la mention : « **Etude sur l'analyse des moteurs de l'érosion de la biodiversité au Gabon** ».

## c) Dépôt des rapports

### ➤ Sources

Toutes les données et informations d'intérêt figurant dans le document doivent être référencées.

### ➤ Dépôt et formats des rapports

Les rapports finaux élaborés par le consultant seront rédigés en français et en anglais. Les documents à déposer auprès du WWF -Gabon sont en formats papier et en format électronique. Les rapports présentés utiliseront la police « Garamond » de taille douze (12), interligne 1,5. Les tables des matières, listes des tableaux et des figures doivent être insérées automatiquement et les sigles ou abréviations doivent être entièrement définis au premier usage dans les rapports et présentés dans les premières pages du document. Un résumé exécutif qui présente la conduite et les conclusions prioritaires de l'étude doit être présenté au début du rapport.

## 11. EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'examen des candidatures soumises sera effectué sur la base de l'évaluation de l'offre technique et de l'offre financière.

Seules les candidatures ayant obtenu une note au moins égale à 70 points sur le total des 100 points, seront retenues pour une évaluation de leur offre financière. Le choix final portera sur le meilleur rapport qualité/prix (score combiné). Il sera tenu compte des compétences et de l'expérience du/des consultant(s) et de la méthodologie scientifique proposée pour mener cette étude. L'offre financière doit spécifier le taux journalier des honoraires de chaque consultant.

**Une courte entrevue est prévue pour la sélection finale.**

## 12. CONDITIONS DU PAIEMENT DU CONSULTANT

La consultation sera financée par le budget « Projet BIODÉV 2030 ».

Les modalités de paiement seront définies selon l'échéancier suivant :

- 10% à la validation du sommaire et de la structure du rapport ;
- 30% à la présentation de la première ébauche du rapport ;
- 50% à la validation de la version finale du rapport et de sa synthèse ;
- 10% à verser une fois l'atelier de restitution a été organisé.